**FICHE D’INSCRIPTION AU SEJOUR BALADE**

**Samedi 15 au samedi 22 juin 2023**

Cette année Éric et l’association REISSA vous proposent un séjour balades du samedi 15 au 22 juin autour du cirque de Navacelle. Le programme des balades, les distances et l’organisation seront déterminés par les participants.

Séjour : 8 jours et 7 nuits

Nombre de personnes : 12 pers

Transport : 1 minibus, 1 voiture

Fonctionnement : Hébergement en gîte (dortoir en lits simples non superposés et chambres).

Tous les repas sont confectionnés par le groupe, le midi ce sera pique-nique

Coût du séjour : 240€ comprenant l’hébergement, la taxe de séjour, les petits déjeuners, pique-nique du midi (sauf 1er jour) et du soir, le transport.

Premier jour : Départ d’Assier,

Heure et déroulé de la journée communiqué ultérieurement

Balade, pique-nique tiré du sac, installation au gîte.

Conditions de participation : Etre adhérent 2023/2024 (18€ pour l'année par foyer, si besoin nous demander la fiche d’adhésion)

Avoir participé à au moins une balade d’Eric, proposé une fois par mois, avant le départ du séjour pour faire connaissance avec le groupe.

Retourner le formulaire ci-dessous avant le 29 février 2024 inclus accompagné de l’acompte de 70€ par personne à :

REISSA, 61 rue du château 46320 ASSIER

Préparation du voyage : Afin de préparer ce séjour, nous vous convions à une réunion d’informations et d’échanges :

Le **mardi 23 février 2024 à 18h** à la salle intergénérationnelle (Maison des services à Assier). Merci de nous faire part de votre disponibilité.

A la suite de cette réunion, les inscriptions seront ouvertes, cependant vous pouvez nous faire part de votre intention de participer au séjour en amont.

**FICHE D’INSCRIPTION AU SEJOUR BALADE**

**Samedi 15 au samedi 22 juin 2024**

Participant 1 Participant 2 :

Nom(s): Nom(s):

Prénom(s): Prénom(s):

Adresse mail : Adresse mail :

Téléphone : Téléphone :

Adresse postale :

Inscription séjour balades : 240€ x ...... personnes = ........... €

Adhésion familiale si non réglée à ce jour : 18€ = …………. €

**TOTAL à payer : = …………..€**

Acompte à verser pour valider l’inscription avant le 29 février 2024 : **70**€ x ..... personnes = ........... €

Cet acompte n'est pas remboursable, sauf cause réelle et sérieuse avec présentation d'un justificatif (certificat médical, avis de décès, chômage...).

Un deuxième versement de **70€** sera à verser avant le 15 avril 2024 : 70€ x ..… personnes =…………..€

Le solde de **100€** sera à verser avant le 15 mai 2024 : 100€ x ….. personnes = ………………€

Les paiements s’effectuent par chèque à l’ordre de REISSA, par virement (RIB à demander), ou par espèces au bureau et lors de la réunion.

Cadre administratif à remplir par REISSA :

Adhérent oui 🞏 non 🞏 Paiement 18€ reçu le ……… Espèces /chèque /virement

Versement 1 :

Nombre de personnes …. X 70€ = …… Paiement reçu le …………. Espèces /chèque /virement

Versement 2 :

Nombre de personnes …. X 70€ = …… Paiement reçu le …………. Espèces /chèque /virement

Versement 3 :

Nombre de personnes …. X 100€ = …… Paiement reçu le …………. Espèces /chèque /virement